FICHE TECHNIQUE

Arvalin Phos **DETIA WM**

USAGE BIOCIDE

POUR LA LUTTE CONTRE LES TAUPES EN EXTÉRIEUR
DANS DES ZONES NON AGRICOLES
TERRAINS DE GOLF / VOIES FERRÉES / TERRE-PLEINS / PARCS...

PRODUIT RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS

Présentation

DETIA WM est un taupicide fumigant à base de phosphure d'aluminium, conforme à la réglementation en vigueur, pour la lutte en extérieur dans des zones non agricoles contre les taupes (*Talpa Europaea*). Usage biocide TP20 - Lutte contre d'autres vertébrés.

Informations réglementaires

Substance active: 56 % (m/m) de phosphure d'aluminium

(CAS N° 20859-73-8)

N° de l'AMM: FR-2018-0111 (DETIA DEGESCH GmbH)

Usages autorisés : Application en extérieur dans les zones non

agricoles contre les taupes. Réservé à un usage professionnel (opérateurs certifiés).

Ce produit doit être utilisé uniquement par les opérateurs formés à l'utilisation du phosphure d'aluminium et ayant connaissance des mesures de précaution à respecter.



Référence et conditionnement

Réf. 18420: Flacon de 1 kg - Unité

Précautions particulières

Produit réservé aux professionnels.

Respecter les doses et les conditions d'emploi du produit.

Bien lire l'étiquette avant utilisation.

TP20 - Utiliser les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Mode et doses d'emploi

Doses d'emploi :

Taupes (*Talpa europaea*) : 5 pilules par galerie ou taupinière tous les 3 - 5 mètres (sols légers) ou 8 - 10 mètres (autres sols).

Inspecter 2 jours après l'application la formation de nouveaux trous et les traces d'activité des taupes. Le temps minimum pour un traitement efficace est de 21 jours.

La quantité requise est appliquée en utilisant un applicateur de comprimés/pellets approprié.

Zones d'utilisation :

Application en extérieur. Le produit est utilisé dans des zones non agricoles où les taupinières peuvent causer des dégâts, tels que les infrastructures ferroviaires (terre-pleins, voies ferrées, ballasts, etc.), les barrages et les digues, les complexes sportifs (terrains de golf), les jardins et les parcs, les zones de circulation portuaires, les aérodromes et autres types d'aires techniques.

Application dans des taupinières clairement localisables et séparées des systèmes de terriers d'autres vertébrés et des structures de bâtiments.

Avant la fumigation :

Ne pas traiter les terriers et galeries à une température en dessous de 10 °C ni dans un sol très sec ni par mauvais temps.

N'utiliser que pour les applications autorisées.

Ouvrir la bouteille en extérieur, dans une zone sèche et bien ventilée. Ne pas ouvrir en cas de pluie. Repérer et marquer les ouvertures des galeries, des terriers et des trous.

Avant de commencer le traitement, évacuer individus et animaux.

Les pilules doivent être placées uniquement dans des zones non accessibles au grand public et aux animaux non cibles. Utiliser dans des tunnels ou des terriers uniquement.

Les pilules doivent être placées uniquement dans des zones non accessibles aux animaux non cibles.



